**PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2018**

L’an deux mille dix-huit, le 15 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Roche St Secret-Béconne s’est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BRUN Daniel, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 Présents : 7**

Présents : Daniel BRUN, Pierre PUTOUD, Jean-Paul FAURE, Simone CHAUVIN, Michel GLEYZE, Ingrid VANDENBORRE, Caroline DURAND

Absente excusée : Stéphanie TARDIEU, Martine JULIEN, Philippe THIERREE

Yves ROMAIN a donné procuration à Jean-Paul FAURE

Secrétaire de Séance : Caroline DURAND

Le procès-verbal du 4 décembre 2017 sera approuvé lors du prochain conseil.

**Plan Local de l’Habitat**

La communauté de communes du Pays de Dieulefit a voté le 7 décembre 2017 le Plan Local de l’Habitat.

Principales orientations : développement de l’habitat dans notre secteur

Animation : convaincre et informer les propriétaires le bénéfice de la rénovation et du développement de l’habitat.

Le Plan Local de l’Habitat coordonne toutes sortes d’actions mises en place par l’Etat.

Deux logements par an à construire sur la commune.

Ces orientations sont approuvées à l’unanimité.

**Rythmes scolaires**

Un sondage a été fait et présenté aux parents. La majorité veut un retour à la semaine des 4 jours.

5 voix pour le passage aux 4 jours

2 abstentions

1 voix contre

Information concernant l’école : les maîtresses avaient demandé l’ajout de 3 ordinateurs portables plus 1 tableau interactif plus une refonte des ordinateurs existants.

A ce jour, une seule société à répondu : TOPOCAD Informatique, à La Bégude de Mazenc pour un montant de 2800 €.

La société MANUTEN doit également faire une proposition tarifaire.

Nous devrions avoir un devis à présenter au prochain conseil.

**Cheminement piéton**

Planning prévisionnel :

* 29/01/2018 remise plan + chiffrage
* 30/01/2018 réunion avec le SDED, la Direction des Routes, le Département et ENEDIS
* 20/02/2018 rendu DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
* 02/05/2018 démarrage des travaux

Partie Nord : rien de changé. A la sortie du chemin des Essards= chicane

A partir du chemin d’Alençon = trottoir avec élagage des arbres.

On va canaliser le long du chemin d’Alençon et accompagner jusqu’à la rivière. Cela permettra d’accompagner l’écoulement de l’eau.

Partie Sud : Chemin de la Vierge = trottoir jusqu’au panneau 70 (sortie du lotissement Les Lavandes). Nouveauté = en face, sortie de chez Mr MEYER et Mr TARDIEU, au milieu de la chaussée on remplace la bande blanche par deux bordures basses collées l’une à l’autre.

Busage plus bande de 30 cm après le lotissement des lavandes jusqu’au chemin des 7 fonts. Voir pour mettre de la végétation à cet endroit.

**Enfouissement réseau basse tension**

Le 30 janvier, le SDED vient pour présenter le transfert de la compétence éclairage public. Il va falloir essayer de tout concentrer avec le cheminement piéton.

Voir avec ENEDIS l’enfouissement des lignes basses tensions qu’il faudrait passer dans l’accotement.

Proposition : devant chez Michel GLEYZE jusqu’à la sortie du village (derrière la maison de Pierre-Olivier GERBIN). Mais cela a un coût (environ 100 000 € dont 19 000 € de part communale).

Il n’y aurait plus de poteau en basse et moyenne tension le long de la route départementale.

Ce projet peut être lié ou non à ENEDIS.

Autre hypothèse : profiter de la montée du chemin du Rastelet pour enfouir ces poteaux ?

Autre hypothèse : en face du Darut, beaucoup de poteaux contre la route à cet endroit (coût 20 000 e).

Si on part sur cette idée on compte environ 40 000 € d’investissement. On continue la réflexion dans ce sens.

**Cession parcelle communale**

Le Maire fait part de la vente d’une propriété appartenant actuellement à Mm THEVENET Patricia traversée par une petite parcelle appartenant à la commune cadastrée section F n°1024.

Cette parcelle correspond à un ancien chemin rural qui a été déclassé.

Afin de régulariser cette situation, il est envisagé de céder la parcelle pour faire une cohérence sur la propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Accepte de vendre la parcelle cadastrée section F n°1024 pour un montant de 70 € le m²,
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Equipement et entretien de voirie**

Suite à l’épisode neigeux, les moyens pour intervenir (agriculteurs ou mairie) avec des lames de déneigement pause un problème car les voies communales ne sont pas stables et les lames ne peuvent pas racler correctement les routes. De plus, si on passe les lames sur la voirie, il y a ensuite des risques de verglas.

La question se pause d’investir dans du matériel de salage ?

Il existe un système de salage qui peut se mettre derrière un quad ou une voiture (boule d’attelage). Capacité 80 L pour environ 740 € HT + 170 € de fixation + transport 45 e soit un total de 1 146 € HT.

L’achat de ce matériel est approuvé à l’unanimité, sans le système de fixation.

**Préparation des Vœux**

Les vœux de la municipalité auront lieu dimanche 21 janvier à 17h à la Salle des Fêtes. Présentation des vœux, plus temps musical (Jazz) d’environ 20 mn, avec un apéritif offert.

**Refonte du site internet**

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de mission Mr CARMOUCHE Fabio.

Présentation d’une trame de site : agenda avec deux évènements glissants à insérer.

Actualité : vie locale avec des pictos, vie municipale.

Il y a un travail a organiser = créer les textes pour chaque thème et pictos. Créer un texte d’introduction, trouver des photos du village.

Une formation sera prévue par la suite pour les personnes qui veulent gérer le site.

Philippe est d’accord pour continuer a être administrateur de ce site.

La commission doit se rencontrer prochainement afin de travailler sur ces textes.

**Questions diverses**

Le prochain conseil aura lieu semaine 8. Jour à confirmer.

* Le conteneur a vêtements ne fonctionne plus

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Les Conseillers Municipaux, Le Maire,